



**Syndicat Mixte de la Base de Loisirs
de Saint-Quentin en Yvelines**

N°2022-D04

OBJET :
Demande crédits
d'Investissement
Région acquisition
d'une faucardeuse

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 09 mars à 17h45

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Etaient présents :

Mesdames Anne CAPIAUX -Chantal CARDELEC -Sylvie PIGANEAU ;
Messieurs José CACHIN - Ali RABEH

Etaient absents excusés :

Madame Colette GERGEN
Messieurs Nicolas DAINVILLE- Bertrand COQUARD - Othman NASROU

Ont donné pouvoir :

Monsieur DAINVILLE à Madame CAPIAUX
Monsieur NASROU à Madame PIGANEAU

CONSIDERANT que depuis des années, un développement des algues et plantes aquatiques sur l'étang de Saint-Quentin en Yvelines, tant au niveau des surfaces que des volumes occupés.

CONSIDERANT les variations d'intensité observées d'une année sur l'autre du fait de causes multifactorielles, 2020 a été une année « record » avec des impacts sur la sécurité des personnes, tandis que 2021, « plus classique », a tout de même vu, comme ces dernières années, les possibilités de navigation réduites à la belle saison ;

CONSIDERANT que la décomposition des algues et plantes aquatiques entraîne le développement de cyanobactéries et inexorablement un envasement du plan d'eau et donc petit à petit, la réduction de sa surface navigable ;

CONSIDERANT les impacts décrits ci-dessous ::

- Le Centre de Voile : (Arrêt de la navigation. Personnel incommodé. Risques réels pour la santé...)
- Les Parcours acrobatiques en hauteur : Clients et personnel incommodés
- Les promeneurs : Incommodés, avec risque vital en cas de chute dans les algues
- Le restaurant Les Alizés : Clients incommodés
- La Réserve naturelle : Arrêt des suivis écologiques aquatiques et des sorties nature lors de la décomposition des algues filamenteuses ou de l'émergence de cyanobactéries. Risques de mortalités pour les poissons, et dégradation écologique de l'ensemble de l'écosystème impactant la faune et la flore sauvage.
- Le Centre équestre : système d'arrosage inopérant suite au bouchement des crépines et/ou préfiltres.
- La salle des Bernaches : clients incommodés. Une plainte (Courrier)
- Le Relais des Canardières : clients se promenant aux abords incommodés.
- La Pêche : Pêcheurs incommodés ; certains postes de pêche non utilisables...
- Des espaces à l'extérieur de l'île de loisirs : odeurs et ce jusqu'au Vélodrome suivant les vents

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire d'acquérir une faucardeuse, avec les moyens nécessaires à son utilisation, afin d'éliminer les algues ou plantes aquatiques aux abords des berges et mises à l'eau du Centre de Voile. Cette action réduira les mauvaises odeurs et risques pour la santé, permettra l'accès au plan d'eau pour rejoindre les zones de navigation qui ne seraient pas atteintes ou mettre à l'eau des moyens de secours afin de rejoindre des personnes en difficulté qui se seraient mises à l'eau sans autorisation, hors du Centre de Voile ;

Mbres en exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 5
Suffrage exprimés : 7

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

Sollicite des crédits d'investissement auprès de la Région Ile de France, pour un montant de 175.000 € TTC pour l'acquisition d'une faucardeuse et les moyens nécessaires à son utilisation ;

Autorise le Président à signer tous documents utiles.



Fait à Trappes, le 09 mars 2022
Le Président du Syndicat Mixte
José CACHIN